Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_134-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-134 **Séance du 25 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – Jean-Marie TASSEL (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Carole CERVEAU (procuration à Arnaud VETTIER) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Paul SALARDAINE (procuration à Jérome DOLBOIS) - Philippe PERENNES (procuration à Claudie MAÇON) - René TRELLU (suppléé par Jean-Marie TASSEL) - Véronique BOSSARD-SANGUY

Secrétaire de séance : **Eliane MASSON**

Convocation en date du 16 juin 2026

Pôle Aménagement et Développement - Service Développement économique Emploi – Mise à disposition de parcelles à titre précaire - Fixation des tarifs / 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU la délibération n°2023-C-105 du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2023, fixant les tarifs de mise à disposition des parcelles cadastrées ZC 3, 94,97, à hauteur de 115 € ha/an,
VU la délibération n°2024-C-90 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2024, fixant les tarifs de mise à disposition des parcelles, à titre précaire, sur la commune de Sains, à hauteur de 115 € ha/an,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activités Les Rolandières, sur la commune de Baguer-Pican, la Communauté de communes a acquis des terres agricoles exploitées par l'EARL BEAUREPAIRE,
CONSIDERANT qu'en compensation, la Communauté de communes souhaite établir un bail précaire au profit de ladite EARL, sur les parcelles cadastrées C n°276 et C n°283, représentant une surface totale de 22 740 m²,
CONSIDERANT la redevance annuelle à 115 € /ha/an sur le secteur, conformément aux prix pratiqués par la SAFER,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, délégué au Développement économique et à l'Emploi,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,
DECIDE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_134-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

- **DE FIXER** la redevance annuelle à 115 € /ha/an, conformément aux prix pratiqués sur le secteur,
- **D'AUTORISER** le Président et le Vice-Président délégué au développement économique à signer toutes les pièces du dossier.

Date de publication, le 26 juin 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Eliane MASSON

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 26 juin 2026,

Le Président,
François MAINSARD

Pays de Dol
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Baie du Mont St-Michel